



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du lundi 24 avril 2017 :

- 1- le règlement no. 25 abrogeant le règlement no. 200 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault fixant le prix de vente et les conditions concernant les terrains du Domaine de la Réserve (phase I);
- 2- le règlement no. 26 abrogeant le règlement no. 201 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault fixant le prix de vente et les conditions concernant les terrains du Domaine de la Réserve (phase II et III).

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 25 avril 2017.

Pauline Vrain
Greffière